



# Vivre en colocation de l'Aumônerie



# Le projet



**« Ils venaient de façon assidue pour l'enseignement des apôtres, le partage communautaire, la fraction du pain et les prières. »**

Ac 2, 42

## Le profil des colocataires

Ils ont habituellement entre 17 et 25 ans avec un statut d'étudiant, de stagiaire ou en année de transition.

Ils ont :

- un engagement en Eglise, particulièrement à l'aumônerie des étudiants,
- une motivation pour vivre une vie communautaire et fraternelle
- une volonté d'approfondir leur foi chrétienne
- un désir de servir et une ouverture aux autres

## Accompagnement

Le projet est accompagné par

**P. Joseph COSTE** : Aumônier des étudiants

**Bérengère JOSNIN** : Chargée de l'accompagnement des colocations

Contact : [colocation.aumoneriebrest@gmail.com](mailto:colocation.aumoneriebrest@gmail.com) - 06 07 51 30 15

**Anne-Claire LE PAGE** : Suivi administratif et financier

Contact : [compta.aumoneriebrest@gmail.com](mailto:compta.aumoneriebrest@gmail.com) - 06 63 48 26 81

Chaque jeune a une rencontre personnelle avec l'un des responsables 3 fois par an :

- En début d'année (septembre/octobre)
- En milieu d'année (janvier/février)
- En fin d'année (pour relire ce qui a été vécu)



# L'engagement dans la colocation

Les colocations sont appelées à devenir de petites fraternités chrétiennes avec un rayonnement missionnaire. Leurs membres gardent un lien étroit avec l'aumônerie catholique des étudiants de Brest. Vivre dans une colocation de l'aumônerie, c'est s'engager à vivre en chrétien à 3 niveaux :

1. AU NIVEAU PERSONNEL
2. AU NIVEAU DE LA COLOCATION
3. AU NIVEAU DE L'AUMÔNERIE

## 1. PERSONNELLEMENT



**La priorité aux études** : réussir sa formation supérieure est important. L'étudiant comme les responsables auront à veiller au respect de cette priorité.

**Équilibre de vie.** Chacun veillera en conscience à garder une hygiène de vie (horaires de coucher et de lever raisonnables et compatibles avec les études, hygiène, ménage, etc.). **La consommation d'alcool est autorisée de manière modérée et seulement pour les alcools de moins de 13 degrés (bière, cidre) Les alcools forts de type vodka, whisky...sont interdits.** Les drogues et produits illicites sont interdits. On ne fume pas, on ne vapote pas à l'intérieur des bâtiments.

Tout manquement à ce point de la charte pourra donner lieu à un avertissement voire à une exclusion immédiate.

**Prière personnelle.** Chacun est invité à prier personnellement et peut demander à faire l'expérience de la relecture de sa vie avec un aîné dans la foi à travers l'accompagnement spirituel.

### Lien avec la famille:

La mission des accompagnateurs des colocations est aussi de tenir les parents informés d'un éventuel mal-être ou problème chez un jeune. De même, la famille ne doit pas hésiter à s'entretenir avec les accompagnateurs des colocations.

## 2. EN COLOCATION



L'étudiant s'engage à être **présent chaque semaine** (habituellement le lundi soir) pour un **dîner fraternel** en colocation et un temps de prière préparé tous ensemble.

**La réunion communautaire** peut être l'occasion d'échanger sur les aspects pratiques de la vie en colocation, de partager des nouvelles importantes, etc.

Les jeunes sont responsables également de l'accueil à réserver à ceux qui passent le pas de leur porte: membre de l'équipe, bénévole, visiteur...

Les règles de politesse élémentaire sont exigées.

### Rôle de la chargée des colocations:

La chargée des colocations veille aussi à ce que les locaux soient entretenus par les colocataires. Elle passe environ tous les 10 jours dans les colocations vérifier la propreté des parties communes et des sanitaires. En cas de besoin, et avec accord de l'étudiant concerné, elle entrera dans les chambres.

### 3-PARTICIPATION ACTIVE À LA VIE DE L'AUMÔNERIE



Tous les mercredis soirs, chaque colocataire est attendu de façon obligatoire pour la **soirée de l'aumônerie**.

Nous comptons sur chacun pour s'impliquer dans la vie de l'aumônerie (accueil, lecture, chants, musique, repas, ménage, vaisselle, etc.) Les colocataires font partie **des piliers** de l'aumônerie des étudiants; **un effort sera fait pour accueillir les nouveaux venus les mercredis soirs**.

Chacun veillera à anticiper son travail sur l'année pour rester disponible même en période de partiels.

En cas d'absence exceptionnelle, le colocataire pensera à prévenir l'un des responsables..

En cas d'absences régulières constatées et non justifiées, les responsables de l'aumônerie et des colocations pourront demander à l'étudiant de quitter la colocation (avec un préavis d'un mois) pour manquement à ses engagements.

Chaque colocataire a **un service pour soutenir la mission de l'Eglise à travers les activités de l'aumônerie**

Il est choisi par le jeune, en lien avec les responsables, au cours du mois de septembre ou lors du week-end de cohésion en fonction de l'emploi du temps, des souhaits et des possibilités de l'étudiant. (Liste en annexe)

Tout manquement à ces engagements pourra faire l'objet d'un avertissement. Des avertissements répétés pourront conduire à l'exclusion du jeune.

#### POUR TOUS : PARTICIPATION À DES TEMPS FORTS DANS L'ANNÉE :

**-Week-end de cohésion** fin septembre pour les étudiants en colocation et les étudiants en responsabilité, engagés à l'Aumônerie.

**-Week-end des Rameaux ou celui du dimanche de la Miséricorde**

**-Rencontres nationales**

#### VIE QUOTIDIENNE, VIE AVEC LES AUTRES :

Vivre dans une colocation de l'aumônerie suppose en outre de respecter quelques principes pour le bien commun.

Pour chacun, le sérieux de ses études ou de son travail est la préoccupation importante et première de chaque jour. Chacun veillera à ne pas gêner les résidents ni les voisins, par le bruit et la musique, de jour comme de nuit.

Les étudiants veilleront à ne pas vivre de « manière décalée », à avoir un rythme, à prendre leurs repas/douches à des heures décentes....

Les animaux ne sont pas admis dans la colocation (à part les poissons rouges), par respect des colocataires et des lieux qui sont mis à leur disposition.

Chacun est invité à vivre ses « engagements » extérieurs, en cherchant l'harmonie avec la vie du groupe.

Chacun s'engage à respecter « l'espace nuit » personnel de l'autre : les temps d'échanges ont lieu dans les pièces communes.



**Chacun doit veiller à porter une tenue vestimentaire digne et décente en toute circonstance. Les étudiants ne circuleront donc pas dans la colocation en pyjama, sous vêtements, ou habillés d'une serviette de toilette...**

**L'amitié en colocation est un trésor à cultiver à condition qu'elle ne soit pas fusionnelle.**

## REPAS

Lorsque les jeunes prennent leurs repas à la colocation, chacun fait ses courses, prépare son repas et fait sa vaisselle **immédiatement** après avoir cuisiné. Il en va de même pour le week-end. Lors de la soirée communautaire du lundi soir, le repas est préparé par l'un des colocataires pour tous, et partagé entre tous les colocataires. Les repas pourront être en commun plus souvent si le groupe le décide. Pour tout ce qui est repas en commun, le groupe s'organise pour les courses et la cuisine.

Pour éviter le repli sur soi, contraire à l'esprit de la colocation, on ne prendra pas de repas dans les chambres, (sauf exception : maladie) ou en perpétuel décalage, mais bien dans la salle commune ou la cuisine: **nous sommes tous sur le même fuseau horaire!** De même, et par respect envers les autres colocataires, les repas ne seront pas pris avec des écouteurs aux oreilles ou en consultant son téléphone... L'attention aux autres est primordiale.

## HÉBERGEMENT ET ACCUEIL D'AMIS

Par ailleurs, s'il est normal de pouvoir inviter des amis, ce sera toujours en concertation avec les autres colocataires en fonction des possibilités d'accueil et de cuisine. L'accueil d'une personne extérieure pour un hébergement ne se fait qu'avec l'accord mutuel des résidents et avec l'autorisation des aumôniers. L'accueil est gratuit s'il ne dépasse pas les 2 ou 3 jours. Pour un hébergement plus long, les étudiants participeront à hauteur de 6 euros/jour.

**Dans les colocations de filles, les invités masculins ne sont pas admis à dormir.**

**Dans les colocations de garçons, les invitées féminines ne sont pas admises à dormir.**

**De même, les fiancé(e)s/ami(e)s....sont les bienvenu(e)s seulement dans les parties communes**

Les colocations de l'aumônerie ont une mission pastorale. Si les résidents veulent organiser des soirées et des fêtes, ce qui peut aider à dynamiser l'aumônerie, ils le feront avec modération et après réflexion avec les responsables.

## TÂCHES QUOTIDIENNES

Chacun participe à tour de rôle et de manière obligatoire et quotidienne aux tâches communes : nettoyage de la maison, des sanitaires, vider les poubelles, etc.

**Chacun est responsable de l'entretien et du bon hygiène de sa chambre: aération quotidienne, lavage de ses draps de lit, ménage...**

Tout manquement aux obligations de ménages constaté par un des responsables de l'aumônerie pourra donner lieu à un avertissement et au besoin à une rupture de la convention de logement.

Entre colocataires, il est normal de pouvoir s'aider... mais on veillera à toujours rendre en bon état ce qui aura été prêté. Et de manière générale à avoir toujours le souci du bien d'autrui.

## FRAIS

La somme de **330 €** couvre le loyer et les charges. Il est demandé de la verser avant le 5 du mois par virement. Les logements sont éligibles aux allocations logements (CAF). L'aide est alors versée directement aux étudiants. Pour les charges, celles-ci comprennent l'eau, l'électricité, le chauffage et la connexion internet. Il est demandé à chacun d'être vigilant à la consommation d'électricité (éteindre les lumières, les appareils en veille...), d'eau et de chauffage (18.5°C suffisent dans un logement).

Pour l'année, une caution de 150 euros est demandée, elle est rendue après visite des lieux occupés par l'étudiant.

Pour les dépenses en nourriture commune ou le réassort des produits d'entretien, le groupe se détermine sur les modalités (repas personnels, repas de groupe...).

## PÉRIODE

Le logement dans une résidence de l'aumônerie se fait entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 juin. La période peut ensuite s'ajuster en fonction des stages ou des dates de fin d'études : en parler à l'avance avec les responsables. Il vous est demandé de nous informer par écrit de la date de votre départ avec un mois de préavis. Pour un accueil l'été, les étudiants verseront le règlement en début de séjour.

# Engagement

JE SOUSSIGNÉ(E)

.....

*Souhaite vivre le projet des colocations étudiantes catholiques de Brest exposé ci-dessus. A ce titre je m'engage à respecter la charte de l'aumônerie, et notamment à être un membre actif de l'aumônerie des étudiants ainsi qu'à participer à la vie communautaire de la colocation. Je suis conscient que tout manquement à ces engagements pourra donner lieu à un avertissement, puis à une exclusion de la colocation avec un préavis d'un mois.*

Fait à ..... le.....

*Parapher chaque page de la charte et signer ici :*

## Annexe 1 : SERVICES

- ❖ Aide Alimentaire (samedi matin)
- ❖ Chauffeurs: service hebdomadaire en lien avec l'aide alimentaire (samedi matin)
- ❖ Chorale/ musique/ instruments
- ❖ Groupe des amis de Camille (2 fois/mois)
- ❖ Maraudes et repas partagé le jeudi soir
- ❖ Patronage: jeux dans la rue avec enfants (samedi après-midi)
- ❖ Repas des collégiens le jeudi midi
- ❖ Responsable des « fraternités de service » (frats) (coordonner la préparation des repas du mercredi soir et du ménage/ rangement de la cuisine)
- ❖ Responsable Nuit d'Adoration (1 samedi/ mois)
- ❖ Soutien scolaire hebdomadaire en lien avec un CCAS (service hebdomadaire)

## Annexe 2 : ADRESSES DES COLOCATIONS

- ❖ St Camille : 39 Rue Camille Desmoulins
- ❖ St Luc : 24 rue Marceau
- ❖ St Joseph: 202 rue Jean Jaurès
- ❖ St Louis: 22 rue Pasteur
- ❖ Notre Dame du Bouguen: 18 rue du Général Faidherbe

# FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2024/2025

## L'étudiant :

Nom : .....

Prénom .....

.....

Date et Lieu de naissance : .....

Adresse actuelle : .....

Département : .....

Nationalité .....

.....

Adresse mail .....

.....

Numéro de portable : .....

Spécificité: préciser si l'étudiant(e) est déjà parent d'un enfant ou en attente d'un enfant à naître : .....

.....

## Informations concernant les études :

Etablissement ou entreprise fréquentés l'année passée : .....

.....

Diplômes déjà obtenus : .....

Etablissement où vous êtes inscrit pour l'année 2023/2024 : .....

.....

Etudes/Métiers envisagés : .....

## Sacrements de la vie chrétienne :

- Êtes-vous baptisé ? ..... - dans l'Église catholique ?

..... - dans une autre Église ? .....

Si oui, veuillez indiquer la date et l'église de baptême : .....

.....

Si non, souhaitez-vous commencer une démarche de catéchèse en vue de recevoir le baptême ? : .....

- Avez-vous fait votre première communion ? .....

Si oui, veuillez indiquer la date et lieu de la première communion

.....

.....

Si non, souhaitez-vous commencer une démarche de catéchèse en vue de préparer ce sacrement ? .....

- Avez-vous fait votre confirmation ?..... Si oui, veuillez indiquer la date et le lieu de la confirmation : .....

.....

Si non, souhaitez-vous intégrer un parcours de préparation en vue de recevoir ce sacrement ? .....

## Informations Famille :

### 1- Identité du père :

Nom : .....  
Prénom :.....  
Nationalité :.....  
Profession : .....  
Adresse actuelle : .....  
Département- Ville - Code Postal .....  
Adresse mail :.....  
Numéro de fixe: .....  
Numéro de portable : .....

### 2- Identité de la mère :

Nom : .....  
Prénom :.....  
Nationalité :.....  
Profession : .....  
Adresse actuelle : .....  
Département- Ville - Code Postal .....  
Adresse mail :.....  
Numéro de fixe: .....  
Numéro de portable : .....

### 3- Frères et soeurs :

Nombre : .....  
Prénom et âge .....  
.....  
.....

## En cas d'urgence :

### Personne à prévenir en cas d'urgence en FRANCE :

1- Nom/ Prénom/ lien avec le jeune .....  
.....  
Adresse / tel / mail: :.....  
.....

2- Nom/ Prénom/ lien avec le jeune .....  
.....  
Adresse / tel / mail: :.....  
.....

## Renseignements divers

Quels sont vos centres d'intérêts ? (domaine social, artistique, culturel, spirituel)

.....  
.....  
.

Etes-vous membres d'un mouvement ou d'une association ? .....

Lequel/laquelle? .....

Avez-vous votre permis de conduire ? .....

Etes-vous fumeur ? .....

Jouez-vous d'un instrument de musique ? Si oui, lequel ?

.....  
.....

Quelles langues parlez-vous ?

.....  
.

Quels sont vos talents

?.....

.....

## DOCUMENTS A JOINDRE IMPERATIVEMENT AU DOSSIER POUR TOUTE DEMANDE DE VIE COLOCATION

- **Fiche de renseignements** dûment complétée
- **Carte d'identité** ou passeport en cours de validité
- **Titre de séjour** ou visa
- **Attestation d'inscription** en année universitaire ou scolaire
- **Attestation d'assurance** responsabilité civile (Auprès de votre banque ou Souscription en ligne possible HEYME ou autres)
- **Charte colocation** signée et datée
- **Lettre de motivation** de l'étudiant concernant son engagement à vivre en colocation de l'aumônerie et à s'engager dans le service ;
- Si possible, **une lettre de recommandation** d'un responsable chrétien, permettant d'appuyer la candidature du jeune au vu d'un service d'église déjà rendu précédemment.

*Sans l'ensemble de ces documents, votre demande ne sera pas acceptée. N'hésitez pas à nous contacter pour des informations sur ces documents.*

## RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Crédit Mutuel de Bretagne

**Code Banque** : 15589

**Code Guichet** : 29770

**Numéro de compte** : 04405460940

**Clé RIB** : 78

**Titulaire du compte** :

A.D. AUMONERIE CATHOLIQUE

DES ETUDIANTS DE BREST

39 AVENUE CAMILLE DESMOULINS 29200 BREST

**Domiciliation**

CCM BREST KERINOU - UNIV

Tél. : 02 98 44 27 40

**IBAN** : FR76 1558 9297 7004 4054 6094 078

**BIC** : CMBRFR2BARK